

Présents pour le MEN/ DGESCO : **Catherine VIEILLARD** (remplaçante. Brigitte DORIATH), Chef de la sous-direction des Lycées et Formation tout au long de la Vie à la DGESCO - **Yves BEAUVOIS**, chef du service FCA de la sous-direction des lycées, (absence de Xavier TURION initialement prévu),

Délégation du SNES- FSU : **Thierry REYGADES**, responsable du secteur enseignements technologiques, FCA, MLDS – **Guy FRIADT**, animateur du bureau FCA, **Catherine EHRARD**, permanente du bureau FCA, **Gilbert CARBONNIER**, membre bureau FCA S4

Cas de l'AFPA :

- visiblement il y a eu plusieurs dépêches AEF et autres concernant les relations du président démissionnaire et les GRETA
- à savoir que cette personne a été obligée de démissionner, car : problèmes à l'interne de l'EPIC (plan de développement, contrats d'objectifs,... difficultés relationnelles avec la directrice générale...)
- la DGESCO est intervenue en C.A. de l'AFPA Paris (Mme VIEILLARD, pour rappeler le modèle économique des GRETA et démentir le volume de "coûts" pris en charge par l'E.N. pour les GRETA ! ce qui a été très bien compris et entraîné le rejet de la vision de ce président sur les GRETA. Elle a rappelé également que ce n'était pas le cas dans de nombreuses régions par rapport à Paris, il y a d'excellentes relations partenariales entre l'AFPA et les GRETA (ex : Lille).

Le GT15 et le CNS : (et les textes à sortir)

- **tout est stoppé**, en attendant les conclusions de la réforme professionnelle (prévu pour mars 2018)
- les textes qui devaient sortir en particulier sur la **qualification des heures formateurs** en GRETA sont bloqués à la fonction publique : plus de nouvelles !
- les négociations se feront autour de la **réforme de la formation professionnelle**, incluant les relations entre la F.I., l'apprentissage et la FCA sans doute ? Il n'y a pas de calendrier établi.
- concernant les **ex IPDG** devenu IFFCA, le GT15 avait conclu son travail, il ne reste qu'à rédiger les décret : mais rôle de la DGRH.
- la DGRH ne communique plus avec la DGESCO dans la nouvelle organisation : donc point mort !
- concernant **les CFC** : travail commencé mais non terminé, plus rien à l'ordre du jour, pas une priorité... sauf que les CFC pourraient faire le lien entre la F.I, l'apprentissage et la FCA, pour certains publics... (affaire à suivre..)

Politique du MEN concernant la FCA :

- concernant le maintien de la FCA comme une mission de l'E.N. et donc du réseau des GRETA (inscrit dans le code de l'éducation) : pas de remise en cause par le gouvernement, la situation nationale du réseau FCA est redevenue saine, à part 4 à 5 GRETA dans la zone rouge, mais les recteurs concernés s'en occupent...
- on ne parle plus de réforme, la page est tournée. Le CNS et le GT15 sont rattachés à une période ancienne.
- En réflexion une stratégie de partenariat avec l'AFPA et les GRETA, mais dans une logique de marché de la formation
- Redynamisation des GRETA : EDUFORM (label le mieux côté par le CNEFOP), formations à l'ESEN sur le pilotage et la qualité des GRETA, nouveau système d'information : le Si2G (début de la construction technique), NEWSLETTER trimestriel (associer tous les personnels au projet du Si2G), sit WEB de référencement des GRETA et de leur offre de formation (pour janvier 2018)

Questions techniques : (très signalé)

- Absence de communication aux personnels permanents des GRETA de leur NUMEN
- Guides RH et répertoire de métiers de la FCA : travail commencé par la DGESCO, repris par la DGRH mais à l'arrêt
- Guide méthodologique de gestion des agents contractuels de la fonction publique (DGFP-nov. 2016) à mettre à jour sur les nouveaux textes (cas des administratifs à 100%, 1607h maxi par exemples)
- Décharges syndicales en GRETA : confirmation de la prise en charge du coût par les GRETA et non l'état (cf note aux recteurs de janvier 2017) lié au droit de la concurrence
- Concours réservé SAUVADET : ouvert uniquement aux PLP CPIF et pas aux certifiés : pourquoi ?
- Services mixtes des enseignants en F.I., apprentissage, FCA et VAE : texte existant pour les titulaires mais jamais mis en place : pourquoi ? à étendre aux contractuels.